

COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Acte publié le
- 2 MARS 2026

DÉCISION N° 002/2026 : **COMMANDE PUBLIQUE**
 Désimperméabilisation et végétalisation des cours des écoles
 Marché de maîtrise d'œuvre et de concertation
 Validation des études d'avant-projet

LE MAIRE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

VU le Code de la commande publique, et notamment son article R.2431-26,

VU la délibération du conseil municipal n° 038/2022 du 9 mai 2022, portant actualisation de la délégation d'attributions du conseil municipal au maire, pour la durée de son mandat, afin de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU la décision n° 017/2025 du 17 juillet 2025, portant attribution du marché de maîtrise d'œuvre et de concertation pour la désimperméabilisation et la végétalisation des cours des écoles au groupement Marguerite RIBSTEIN / STADIA,

CONSIDÉRANT les études d'avant-projet (AVP) remises par l'équipe de maîtrise d'œuvre, qui établissent l'estimation du coût prévisionnel des travaux à 614 371,00 € HT (valeur mai 2025), dont 226 641,00 € HT pour l'école maternelle de la Voie Verte et 387 730,00 € HT pour l'école élémentaire Georges Lamarque,

CONSIDÉRANT qu'il convient de valider les études d'avant-projet et d'arrêter le coût prévisionnel des travaux de l'opération,

DÉCIDE

DE VALIDER les études d'avant-projet (AVP) relatives à la désimperméabilisation et à la végétalisation des cours des écoles de Grézieu-la-Varenne, telles qu'elles ont été remises par l'équipe de maîtrise d'œuvre.

DE FIXER le coût prévisionnel des travaux à 614 371,00 € HT (valeur mai 2025), réparti comme suit :

- École maternelle de la Voie Verte : 226 641,00 € HT ;
- École élémentaire Georges Lamarque : 387 730,00 € HT.

Grézieu-la-Varenne, le 26 février 2026

Pour extrait conforme,

Bernard ROMIER
Maire de Grézieu-la-Varenne

